n° 39.

FRC
22026
Case
Frc
21676

PÉTITION

INDIVIDUELLE

De Citoyens de la Section des Lombards,

PRONONCÉE A LA BARRE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 25 Décembre 1791, Bellioz

PAR M. JEAN-BAPTISTE LOUVET;

SUIVIE de la réponse de M. le Président:

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

JAMAIS nous n'avons senti mieux qu'en ce jour, combien est grand & précieux le droit que la Constitution assure à tout individu, de venir dans cette enceinte auguste, même pour des objets d'intérêt public, soumettre aux Représentans du Peuple ses inquiétudes, ses voeux & ses espérances.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Des hommes qui se disent Français, méditent la perte de la France. Ils la tourmentent au-dedans, ils la menacent au-dehors; & bientôt, peut-être, la vengeance nationale ira, par vos ordres, de l'autre côté du Rhin, déployer le drapeau rouge. Cependant mille bouches, réputées seulement ministérielles, affectent de répéter que la *Constitution a le vœu de la majorité de la Nation.* Loin de nous, dans des circonstances aussi graves, une vaine dispute de mots. Si nous vous dénonçons une phrase insidieuse, c'est qu'elle pourroit cacher des intentions perverses. Du moment que l'Acte constitutionnel fut proclamé dans l'Empire, les oppositions diverses, dont le choc avoit été si violent, sur-tout à l'époque de la révision, cessèrent; toutes les opinions se confondirent & dûrent se confondre dans un seul sentiment, celui d'une adhésion intime, ou d'une obéissance absolue. La Constitution, maintenant l'objet de vos travaux difficiles & de vos sollicitudes religieuses, la Constitution a l'assentiment, les hommages, les sermens de la Nation toute entière. La Nation est en France, & n'est qu'en France. Daignez, Messieurs, daignez le signifier à ces croisés d'outre-Rhin. Qu'avant tout, ils soient bien avertis que vous n'entendrez jamais combattre ni traiter avec eux de puissance à puissance. Qu'une poignée de rebelles ne se prétende point la minorité du Peuple : elle n'en est que l'écume impure. Un enfant-monstre, qui lève sur sa mère des mains parricides, est-il encore de la famille? Non : celui-là n'a plus de patrie, qui s'arme contr'elle. Séparez, séparez de nous ces vagabonds, jadis nobles : dignes aînés du premier homme, ils ont soif du sang d'Abel; puisqu'ils veulent des distinctions, les barbares, donnez-leur-en qui soient impérissables; donnez-les-leur telles qu'ils les ont méritées. Mais leurs chefs,

Meſſieurs, leurs chefs ſur-tout ont comblé la meſure du crime. A Verſailles, l'Univers le ſait, ils voulurent, aidés d'une armée étrangère, étouffer la liberté dans ſon berceau. Paris fit un mouvement, & ſoudain les ſatellites de la tyrannie reculèrent du centre de l'Empire à ſes extrémités. Saiſis d'épouvante, les modernes Catilina, qui n'avoient de l'ancien que la rage, s'enfuirent. Nous, trop magnanimes, prêts à tout pardonner, nous les rappelions : ils coururent l'Europe pour nous y ſuſciter des ennemis. Nos bienfaiſantes mains continuoient de les nourrir : ils cherchèrent à nous affamer; ils s'efforçoient de nous couvrir d'opprobre, & nous conſentions à repaître leur vanité d'un titre pompeux; ils nous vouloient eſclaves, & nous les faiſions princes. Enfin, après avoir cent fois outragé la majeſté du Peuple, ils oſent aujourd'hui provoquer inſolemment ſa puiſſance. Meſſieurs, nous venons vous déclarer qu'ils ont laſſé ſa longanimité. Imprimez ſur leurs fronts le ſceau de ſa ſainte colère : rendez contr'eux & leurs complices, un décret d'accuſation.

Certes, nous ne l'avons point oublié : votre décret contre les émigrés renfermoit des diſpoſitions vigoureuſes; mais aujourd'hui, ſuffiroient-elles ? d'ailleurs, ce décret que la Nation recevoit avec alégreſſe, un mot a pu l'anéantir : un ſeul mot que nous reſpecterons, tant qu'il ſera conſtitutionnel. Cependant, lorſqu'un miniſtre très-hardi ou très-malheureux, motivant le *veto royal*, vous accuſoit de trop de ſévérité, nous..... ſouffrez le langage des hommes libres : leur mâle franchiſe a quelquefois une ſorte de rudeſſe; jamais, jamais elle n'exclut le reſpect : nous, Meſſieurs, nous vous reprochions un excès d'indulgence. En effet, que des particuliers, ſans crédit, ſans fortune, ſans le fardeau d'un nom célèbre,

ans alliance avec les rois, que de ſimples particuliers, obſcurs comme celui qui vous parle, raſſemblés ſeulement dix mille, euſſent oſé, depuis ſix mois, affliger la France de leurs ridicules menaces; Meſſieurs, daignez vous interroger vous-mêmes, & répondre à vos conſciences : nous euſſiez-vous déclarés ſeulement SUSPECTS de conjuration? Nous euſſiez-vous laiſſé DEUX MOIS pour nous ſéparer? Eh bien! pourquoi cette différence entre des hommes & des hommes? Quoi! ſous le nouveau régime, y a-t-il auſſi deux lois, deux juſtices? Eſt-ce parce qu'on nous auroit trouvés moins coupables, que nous aurions été moins ménagés? Exiſteroit-il encore une caſte privilégiée, même pour le crime? Qui pourroit donc retenir déſormais vôtre équité ſévère? Quand l'Europe vous les dénonce, quand leurs propres fureurs les trahiſſent, avez-vous encore beſoin d'être ſoutenus par une de ces autorités dont le poids immenſe emporta quèlquefois l'opinion publique même? Eh bien! nous nous en ſouvenons tous : près d'une année s'eſt écoulée, depuis que l'un des inſtituteurs du Peuple Français, & de tous les ennemis du deſpotiſme le plus redoutable, Mirabeau, là, dans cette tribune que ſon éloquence a rendue célèbre, appela ſur Condé la vengeance nationale; & quand le fier tribun du Peuple dénonçoit le vil ſerviteur des rois, qu'avoit fait celui-ci? Il eſt bien vrai qu'il préparoit un manifeſte; il eſt bien vrai que l'Europe retentiſſoit déja de ſes cris ſéditieux; mais l'odieux libelle n'étoit pas publié; mais vingt mille émigrés ne ſe trouvoient point en armes, ſous d'infâmes drapeaux; mais, des deux frères de Louis XVI, le plus jeune ſembloit dormir dans ſon exil; l'autre ..... l'autre! fidèle à la politique des princes, il nous trompoit pas des ſermens. . . . .
Néanmoins, Mirabeau, qui connoiſſoit les hommes,

vouloit que dès-lors on pourſuivît. . . . . . Mais quel déchirant contraſte m'eſt offert par ce souvenir ! celui qui fonda chez nous la liberté, celui qui nous eût ſi puiſſamment aidés à la défendre, Mirabeau ne vit déja plus ! Et Condé reſpire encore pour conſpirer contre mon pays ! O Ciel ! où donc eſt ta juſtice !..... Meſſieurs, qu'au moins elle vous inſpire le généreux deſſein de corriger un arrêt en apparence ſi cruel. Les mânes d'un grand homme errent au milieu de vous : que ſon eſprit vous ſaiſiſſe, que ſon courage vous entraîne ; pour l'honneur de ſa mémoire, pour le maintien de ſon ouvrage, pour le ſalut du Peuple, hâtez-vous : rendez le décret d'accuſation.

Ce coup, n'en doutez point, ſera le ſignal de leur perte. Loin de nous l'affreux deſir de ſouiller nos mains de leur ſang. Ah ! que plutôt la terreur, compagne tardive, mais sûre, des forfaits, entre enfin dans leurs ames ; qu'ils n'attendent point nos braves légions : qu'ils fuyent ; mais qu'ils emportent avec eux le ſigne de la réprobation. Que, pour leur ſupplice, la liberté, chère à nos cœurs, hideuſe à leurs yeux, pour nous tutélaire, pour eux perſécutrice, s'attachant conſtamment à leurs pas, les environne de ſes progrès rapides : que, pour leur déſeſpoir, ils la retrouvent dans toutes les cours où ils iront mendier un aſyle ; qu'ils la retrouvent inquiétant des deſpotes, réveillant des eſclaves ; que pour leur opprobre éternel, au moment glorieux que nous nous bornions à deſirer, mais que des tyrans précipitent, à ce moment où les Nations régénérées ne verront plus qu'avec orgueil & reconnoiſſance un citoyen français, il ne ſe rencontre perſonne qui conſente à leur en donner le titre ; qu'en vain ils gémiſſent des ſuccès de la patrie commune, qui ne ſera pas la leur ; qu'en vain ils frémiſſent du changement des Peuples ; qu'ils

voyent enfin le monde entier libre ; & que ſeuls dans la nature, ils languiſſent, ils meurent eſclaves. Hâtez-vous, Meſſieurs : pourquoi différer une vengeance légitime, utile à la France, néceſſaire au monde ? Hâtez-vous : dès demain, tout-à-l'heure, s'il eſt poſſible, rendez un décret d'accuſation.

Et ſi, lorſque ces meſures de vigueur & de prudence auront été priſes, ſi les nouveaux Tarquins trouvent des Porſenna, Meſſieurs, en pareille conjoncture un coin de l'Italie produiſit Scævola. Mon immenſe pays vous en fourniroit mille ; mon pays, plus heureux, n'en aura pas beſoin. S'il ſe trouve des Porſenna, forts de notre maſſe & de notre cauſe, nous vous demanderons que cette éternelle Providence, enfin laſſée du long aviliſſement d'un grand Peuple, ſoit interrogée ſur les deſtinées de tous. Nous vous demanderons qu'entre nous & les rois, Dieu ſoit appelé pour juge, & qu'il décide irrévocablement s'il fit le monde pour quelques hommes, ou ſi plutôt il ne voulut pas que quelques hommes appartinſſent au monde ? Nous vous demanderons un fléau terrible, mais indiſpenſable : nous vous demanderons..... la guerre.

La guerre ! & qu'à l'inſtant la France ſe lève en armes : ſe pourroit-il que la coalition des tyrans fût complète ? Ah ! tant mieux pour l'Univers ! qu'auſſitôt, prompts comme l'éclair, des milliers de nos citoyens-ſoldats ſe précipitent ſur les nombreux domaines de la féodalité. Qu'ils ne s'arrêtent qu'où finira la ſervitude ; que les palais ſoient entourés de baïonnettes ; qu'on dépoſe la Déclaration des Droits dans les chaumières ; que l'homme en tous lieux inſtruit & délivré, reprenne le ſentiment de ſa dignité première. Que le genre humain ſe relève & reſpire. Que les Nations n'en faſſent plus qu'une ; & que cette incommenſu-

rable famille de frères envoye ses plénitotentiaires sacrés, jurer, sur l'autel de l'égalité des droits, de la liberté des cultes, de l'éternelle philosophie, de la souveraineté du Peuple, jurer la paix universelle.

Suivent les signatures, au nombre de soixante & dix.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Les sentimens que vous venez de peindre étoient gravés dans tous les cœurs; mais la manière de les rendre leur donne un nouvel intérêt, & jamais plus beau diamant ne fut mieux mis en œuvre. Vous avez vanté le droit de pétition inséré dans nos lois constitutionnelles, & vous avez donné un bel exemple de sa grande utilité. Le droit de pétition en effet appelle dans le sanctuaire des Lois le génie & le talent qui pourroient n'y avoir pas eu entrée; ce droit de pétition met au profit de la Nation & de ses Représentans toutes les lumières, toutes les vues; & s'il étoit possible de joindre encore à l'impression du discours que vous venez de prononcer, l'accent mâle & vraiment libre que vous y avez joint, son effet dans la France entière seroit tel que celui qu'il a produit dans cette Assemblée.

Vous avez rappelé à l'Assemblée Nationale qu'elle avoit des ennemis qui, par des phrases insidieuses, cherchoient à décrier ses opérations : jusqu'à présent elle n'a pas daigné s'en appercevoir.

Vous avez présenté avec la plus grande éloquence un vœu & des accens qu'on pourroit appeler prophétiques en faveur de la liberté, en faveur de la paix universelle, amenée par une guerre nécessaire : l'As-

358

ſemblée Nationale s'eſt occupée de cette grande meſure ; elle la ſuivra avec conſtance.

Enfin, Meſſieurs, vous avez dit un nom qu'il n'a pas été donné à tout homme de rappeler impunément ; & ce qui achève votre éloge, c'eſt que vous avez été dignes de le prononcer.

L'Aſſemblée Nationale vous invite à ſa ſéance.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.